



A qui demander un echeancier et à qui payer ma dette?

Par **guillite**, le **03/12/2009** à **13:42**

Bon

J'aimerais savoir ce que faire en cas de dettes en effet à qui dois je la payer à l'huissier ou au demandeur et à qui adresser la demande d'echeancier

Merci d'avance pour toutes les reponses que vous pourrez m'apporter

Par **superve**, le **16/12/2009** à **01:08**

bonjour

en tant que débiteur, vous ne pouvez imposer à votre créancier un paiement échelonné. Théoriquement donc, ils auront toujours la faculté de refuser votre échéancier.

Le seul à pouvoir vous accorder un sursis est le juge, que vous devrez saisir et qui pourra, sur le fondement de l'article 1244-1 du code civil, vous accorder des délais de paiement jusqu'à 2 ans, et réduire le taux des intérêts.

Cordialement

Par **guillite**, le **17/12/2009** à **16:35**

Merci beaucoup pour la réponse